

A lire attentivement :

Pour participer aux examens vous devez avoir une **inscription pédagogique en règle**, c'est-à-dire que votre contrat pédagogique doit lister tous les enseignements auxquels vous devez être inscrits.

Pour vérifier l'exactitude de votre inscription, vous trouverez dans votre espace ENT une convocation qui liste les épreuves écrites auxquelles vous êtes autorisé à participer.

Si des enseignements manquaient, vous devez le signaler **bien avant les examens** à votre enseignant et à l'administration (claire.jan@sorbonne-universite.fr). Le cas échéant un laissez-passer vous sera remis.

Sans ce document vous ne pourrez être autorisé à composer.

Pour chaque examen vous devez obligatoirement fournir votre carte étudiant ou à défaut votre carte d'identité.

Lire attentivement les MCC générales facultaires.